

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 septembre à 19h30, les membres du conseil de Sombernon se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Sombernon, sous la présidence de M. Michel ROIGNOT, Maire.

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 11  
Membres ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 13/09/2021  
Date de l'affichage : 13/09/2021

**Étaient présents :** Michel ROIGNOT, Christine EDOUARD, Gilles CANIPELLE, Régis DALAS, Stéphane GARROT, Sébastien MERLIN, Joëlle CROCQ, Cindy RACOEUR, Nathalie TÉSIO, Carole AUDIGIER-LELOIR, Caroline ANTOLINI.

**Procurations :** Sylvie LAMY à Michel ROIGNOT, Michaël MAIRET à Sébastien MERLIN, Mathieu BONTÉ à Cindy RACOEUR

**Étaient absents :** Sylvie LAMY, Michaël MAIRET, Mathieu BONTE.

**Secrétaire :** Cindy RACOEUR

CAROLINE ANTOLINI est arrivée à partir de la délibération n°70 et a donc pris part au vote des délibérations n°70 et 71.

### **61 : Don association Agey et ses environs :**

L'association Agey et ses environs participe financièrement à la restauration du petit patrimoine des communes,  
La commune a réalisé la restauration de la statue de la Liberté en 2020 à hauteur de 2400 €,  
L'association Agey et ses environs souhaite participer à cette restauration à hauteur de 500 € par le biais d'un don à la commune ,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTÉ le don de l'association Agey et ses environs d'un montant de 500 €  
AUTORISE le maire à émettre le titre correspondant.

### **62. Compte-rendu des arrêtés du maire :**

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

**48/2021 :** Arrêté autorisant le maire à louer le logement n°5 situé 23 rue Basse des Halles à Adrien EDOUARD à compter du 05/07/2021 pour un loyer mensuel de 270 € augmenté de 16.77 € de charges.

**51/2021 :** Arrêté autorisant le maire à signer le devis avec STAR TERRASSEMENT pour la réalisation de fosses pour les arbres fruitiers de l'espace multigénérationnel pour un montant de 2 400 € TTC

**53/2021 :** Arrêté autorisant le maire à louer le logement n°6 situé 23 rue Basse des Halles à Mohamed Chérif CISSE à compter du 17/07/2021 pour un loyer mensuel de 265 € augmenté de 17 € de charges.

**54/2021 :** Arrêté autorisant le maire à signer le devis de l'entreprise Citylum pour la fourniture d'illuminations de Noël pour un montant de 5 964.55 € HT.

**56/2021 :** Arrêté autorisant le maire à résilier le contrat de location avec Julie GRIVEAUX pour le logement situé 28 rue Ferdinand Mercusot.

**62/2021** : Arrêté du maire autorisant l'encaissement du chèque de Groupama d'un montant de 1 407.40 € correspondant au sinistre de la plaque de la façade de la salle.

**63/2021** : Arrêté du maire autorisant le remboursement de la caution à M. Berdal suite à son départ du logement n° 6 et autorisant la signature du bail avec M. Berdal pour le logement n°1 situé bât B 28 rue Ferdinand Mercusot à compter du 03/09/2021.

**64/2021** : Arrêté autorisant le maire à signer les contrats avec Atmo pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour des travaux divers sur la commune pour 750 € et pour l'espace multigénérationnel pour 2000 €.

**65/2021** : Arrêté du maire autorisant l'avenant 1 au marché de voirie 2021 Allée des mésanges et rond-point du 19/03 pour un montant de 925.34 € HT, le marché étant donc amené à 51 745.34 €HT.

### **63. Compte-rendu des DIA :**

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

29/2021 : M. DORET et la commune de Sombornon vendent à M. MASSON le terrain situé ZD 450 (parcelle de 16m2)

30/2021 : Mme GILBERT Maryline vend à SCI IMOTHEP le bien situé 42 avenue de la Brenne AE 3

31/2021 : M. et Mme CHARREAU vendent le bien situé 5 rue de Lauterecken AB 489

32/2021 : Consorts GODART vendent à M. et Mme MINCHIN le bien situé 5 rue de la Moutardière AB 331

33/2021 : M. et Mme PETITPERRIN vendent à M. BERNIER le bien situé 1 rue de la Moutardière (AB 318)

34/2021 : M. et Mme MANGONNAUX vendent à M. et Mme GUILLOU le bien situé 14 rue des grandes charrières (ZH46)

35/2021 : SCI POIGNOT vend à M. et Mme DUDA les biens situés 21 et 36 rue Ferdinand Mercusot AB 90-354

36/2021 : M. et Mme BRANDT vendent à Mme BUNTSCHU le bien situé 16 rue du miel (ZD 339)

37/2021 : M. MOUGET et Mme LAMY vendent le bien situé 11 rue des fleurs à M. LATGER et Mme BENEBIG (AE 42)

38/2021 : Mme MERCUZOT Marie-Thérèse vend à M. GARROT Jean-Pierre le bien situé 11 rue du vieux château (AB 270)

39/2021 : M. et Mme DEMANGEL vendent à M. CARRON-BRULEY Pierre et Mme JACQUES Mathilde le bien situé 8 rue de la Sarriotte (ZK 111).

40/2021 : M. DEGODET vend à Mme GAVAZZI le bien situé 19 Avenue du Pavé (AE 219).

### **64. Conventions AXA :**

Vu la convention d'AXA assurances proposant sur le territoire communal une complémentaire santé aux habitants,

Vu la convention d'AXA assurances proposant sur le territoire communal un contrat dépendance aux habitants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec AXA,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

### **65. Vente à M. et Mme RABILLOUD :**

Vu le courrier de M. et Mme RABILLOUD Samuel concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 139 à Sombornon, Impasse de la Vieille Justice,

Vu l'offre de M. et Mme RABILLOUD à 10 000 €,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCEPTÉ de vendre à M. et Mme RABILLOUD la parcelle cadastrée AE 139 pour un montant de 10 300 €.

AUTORISE le Maire à sélectionner le notaire de son choix pour réaliser la vente.

AUTORISE le Maire ou le Maire-Adjoint à signer tous documents se rapportant au dossier.

#### **66. Vente à M. CARDON et Mme GEY :**

Vu le courrier de M. CARDON et Mme GEY concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 572 à Sombornon, Rue de la Moutardière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ de vendre à M. CARDON et Mme GEY la parcelle cadastrée AB 572 pour un montant de 6 900 €.

AUTORISE le Maire à sélectionner le notaire de son choix pour réaliser la vente.

AUTORISE le Maire ou le Maire-Adjoint à signer tous documents se rapportant au dossier.

#### **67. Vente à M. et Mme GUENEAU :**

Vu le courrier de M. et Mme GUENEAU Victor concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 75 à Sombornon, Avenue de la Brenne,

Vu le plan de bornage du géomètre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de vendre à M. et Mme GUENEAU Victor la partie de la parcelle AD 75 suivant plan de bornage du géomètre pour un montant de 4500 €.

AUTORISE le Maire à sélectionner le notaire de son choix pour réaliser la vente.

AUTORISE le Maire ou le Maire-Adjoint à signer tous documents se rapportant au dossier.

#### **68. Vente à M. et Mme REBOUILLEAU :**

Vu le courrier de M. et Mme REBOUILLEAU concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 536 à Sombornon, avenue de la Brenne,

Vu l'offre de M. et Mme REBOUILLEAU à 50 €,

Vu la situation de la parcelle qui se situe à l'entrée de la rue de l'Abbé Sautereau (rue étroite) et à l'intersection avec l'avenue de la Brenne,

Le conseil municipal considère qu'au vu de sa situation décrite ci-dessus, cette parcelle doit rester propriété de la commune, pour des raisons de sécurité routière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix CONTRE LA VENTE et 1 abstention,

REFUSE de vendre à M. et Mme REBOUILLEAU la parcelle cadastrée AB 536

AUTORISE le Maire ou le Maire-Adjoint à signer tous documents se rapportant au dossier et à en informer les demandeurs.

#### **69. Voirie 2022 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de travaux de voirie rue de Sainte Barbe pour un montant de 119 161.90 € HT et 6 000 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total de 125 161.90 € HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
  - . de l'Appel à projet voirie
  - . de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

- certifie que les travaux portent sur des voies communales
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	X sollicitée	100 000	30 %	30 000
AMENDES DE POLICE	X sollicitée	20 000	25 %	5 000
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
<b>TOTAL DES AIDES</b>			%	<b>35 000</b>
Autofinancement du maître d'ouvrage			% (minimum de 20%)	90 161.90

#### **70. Modification du tableau des emplois :**

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision conformément à [l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984](#) est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la modification de la durée hebdomadaire de travail (passage de 14h à 17 h) d'un poste d'adjoint au patrimoine, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Compte-tenu de la disparition des grades d'adjoint administratif 1ère classe et d'adjoint technique 1ère classe, il y a

lieu de supprimer ces emplois du tableau, ceux-ci étant vacants,

Vu l'avis du Comité technique,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - La suppression de l'emploi de ADJOINT AU PATRIMOINE à raison de 14h à compter du 01/10/2021 et des emplois

d'adjoint administratif et technique 1ère classe.

2 - La création d'un emploi de ADJOINT AU PATRIMOINE à raison de 17h à compter du 01/10/2021.

3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Nombre d'heures	Nombre de postes	Statut du poste
Adjoint administratif territorial	35 h	1	Occupé
Adjoint technique territorial	35 h	3	occupés
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>e</sup> Classe	35 h	1	occupé
Adjoint au patrimoine	17h	1	Occupé
Rédacteur	35h	1	vacant
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	1	occupé

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **71. Dénomination rues Hameau La chesnoie :**

Conformément aux articles L.2212-1, L.2212-2, et L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune,

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE DÉLIMITER le hameau de la Chesnoie du PR 61+710 au PR 62+560. La vitesse dans cette zone sera de 70 km/h avec une extension de la zone à 70 km/h depuis l'entrée du centre électrique Vielmoulin au PR 61+ 315

- D'ADOPTER les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération) :

la voie traversant le hameau de part en part est nommée « route de la Chaleur ». La numérotation est réalisée sur cette route.

La voie libellée CR12 dite des Lavières est renommé rue des Lavières. La numérotation sur cette rue est réalisée.

- DE VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales

- D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Questions diverses :**

- M. le Maire informe le conseil que Béatrice ROUX a pour projet de créer un marché d'artisans un samedi matin par mois (soit le premier samedi soit le deuxième). Elle a déjà une dizaine d'artisans qui s'engagent à venir. Nous allons lui demander la liste des artisans ainsi que la place nécessaire à chacun.
- Monsieur le maire fait le point concernant le sinistre de l'espace de la Brenne : prochaine réunion des experts le 18/10. Nous aurons la validation de l'expert pour valider la pose du sol très prochainement.
- Espace de loisirs de la Brenne : une réunion est prévue le jeudi 23/09 à 15h avec M. Coghetto afin de faire le point concernant la réalisation des résines de retouche et les lignes de la piste d'athlétisme. Une réunion est aussi prévue avec M. Seguin afin de faire le point sur le projet global le vendredi 24/09 à 10h30. Il est rappelé l'importance d'installer de la vidéosurveillance sur cet espace.

- Stéphane Garrot demande si les arbustes situés dans le talus à l'intersection de la sortie du hameau de la Villotte avec la RD905 peuvent être retirés car ceux-ci gênent la visibilité et cette intersection devient dangereuse.
- Il est demandé par Nathalie Tésio si une information peut être communiquée concernant le groupement de commande et livraison de granulés destinés au chauffage.

Le 21/09/2021

Le Maire,

Michel ROIGNOT